Image not found or type unknown

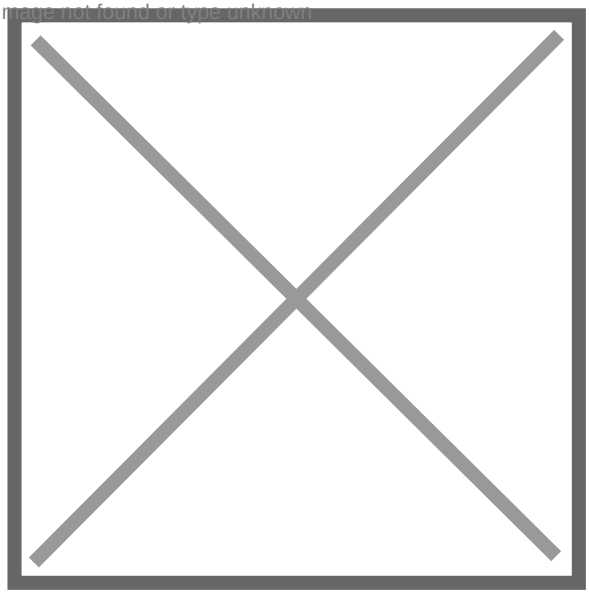

Plus de bail depuis plus de deux ans et souhaite quitter vite

Par **FABYCOU**, le **25/10/2012** à **10:03**

Bonjour,
nous n'avons plus de bail depuis plus de 2 ans, et nous n'avons signé aucun autre contrat d'aucune sorte, nous avons trouvé un nouveau logement et nous aimerions quitter très très rapidement, nous sommes de 25 octobre et nous aimerions partir le 31 octobre sommes nous autorisé à le faire ? ou alors sommes nous encore lié par un préavis ? merci de bien vouloir nous répondre vite

Par **edith1034**, le **25/10/2012** à **10:54**

si vous êtes en bail d'habitation non meublée, vous avez un préavis de trois mois car le bail est reconduit automatiquement

pour tout savoir sur le bail

http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm

si vous êtes en bail meublé vous avez un préavis de un mois car votre bail est reconduit automatiquement d'année en année

pour tout savoir sur le bail meublé

http://www.fbls.net/bailmeublearret.htm

Par **cocotte1003**, le **25/10/2012** à **13:24**

Bonjour, comment cela vous n'avez plus de bail ? cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés